



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-020720-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020
--	---

L'an deux mille vingt, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents28

Nombre de conseillers votants.....29

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. André DESPLAT, Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Jacques MOUROT, Adjoints,

M. Patrice GARNIER, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Alain BERTRAM, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, M. Sébastien HARAULT, Mme Dominique GENTY, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Mélanie SAUVAGE, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, M. Jean-François LEBOURG, Mme Aurélie PROUIN, M. Pascal SIMON, Mme Madalena AFONSO, M. Maxime FUSEAU, Mme Flore MASSICARD, M. Jacques TOUPIN, Mme Nora ZENATI, M. Guiseppe PETITTO, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Hélène ABRIOUX

Ont donné pouvoir :

Mme Hélène ABRIOUX	à Mme Mélanie SAUVAGE
--------------------	-----------------------

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Les procès-verbaux de la séance du 28 mai et du 11 juin 2020 sont adoptés par 25 voix pour et 4 abstentions.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 28 mai 2020 au 22 juin 2020. Le Conseil municipal prend acte de la décision qui n'appelle aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Exploitation du restaurant scolaire de la Commune d'Esves sur Indre : Choix du Délégué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** le choix de la Société Convivio LTR – 4 Mail de la Papoterie — 37170 CHAMBRAY LES TOURS comme délégué du service public de la restauration scolaire de la Commune d'Esves-sur-Indre.
- **APPROUVE** la convention de délégation pour la gestion du service public de la restauration scolaire de la Commune d'Esves-sur-Indre, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2020
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du restaurant scolaire de la Commune d'Esves-sur-Indre présentant les caractéristiques suivantes :
 - PSE N° 1 : Fourniture de 25% de produits qualitatifs selon les critères de la loi N°2018-938 au 1^{er} septembre 2020
 - PSE N°2 : Fourniture de 50% de produits qualitatifs selon les critères de la loi N°2018-938 au 1^{er} janvier 2022
 - PSE N°3 : Proposer des éléments du repas labellisé AB d'origine France exclusivement à la fréquence de 1 élément par repas durant la période de vacances scolaires ainsi que tous les mercredis pour chaque typologie de convives
 - PSE N°4 : Renouvellement du gros matériel de cuisine et de distribution en salle de restauration.

DOMAINES ET PATRIMOINE

2. Acquisition de la parcelle ZO n°227 de 94 m² [PERRAGUIN] pour régularisation d'alignement de voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable moyennant le paiement d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée ZO n°227 d'une contenance de 94 m² appartenant à M. et Mme Jacques et Annick PERRAGUIN domiciliés 2, Le Paradis 37320 ESORES.
- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2020, chapitre 21, article 2111.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'étude de Maître LUSSEAU, Notaire à Cormery.

3. Echange amiable des parcelles nécessaires à la régularisation foncière de l'emprise de la « Coulée Verte » au droit de la propriété de Mme Danielle GOMOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'échange des parcelles suivantes :
 - Madame Danielle GOMOT née TALVARD domiciliée 15 Allée de Beaulieu 37320 ESORES cèdent les parcelles cadastrées section E n°2924 (4 m²), E n°2931 (20 m²), d'une contenance totale de 24 m² à la commune d'Esves en contrepartie des parcelles privées communales cadastrées section E n°2929 (119 m²) et E n°2927 (18 m²) d'une contenance totale de 137 m² et du paiement par Mme Danielle GOMOT à la Commune d'une soulte de **1695 euros** [mille six cent quatre-vingt quinze euros].
- **DIT** que la délibération n°040320-04 en date du 4 mars 2020 est annulée afin d'être remplacée par la présente,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés se rapportant à cette cession seront entièrement supportés par l'acquéreur, Mme Danielle GOMOT.
- **DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée à Maître Franck LUSSEAU, notaire à CORMERY.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession d'immeuble.
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à l'acquéreur.

FONCTION PUBLIQUE

4. Ressources humaines – Instauration d'une prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire « COVID-19 »,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de cette prime exceptionnelle selon les modalités définies dans la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- Que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

5. Indemnité de recensement forfaitaire supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité forfaitaire supplémentaire aux agents recenseurs,
- **FIXE** à 250 euros le montant de cette indemnité par agent recenseur.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

6. Commission Communale des Impôts Directs : Liste des contribuables proposés au Directeur des Services fiscaux, en nombre double par le Conseil Municipal comme commissaires titulaires (8) et commissaires suppléants (8).

Report de ce point lors du prochain Conseil Municipal.

FINANCES LOCALES

7. Approbation du compte de gestion 2019 du receveur de la Commune pour le budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2019, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. Approbation du compte administratif 2019 du budget général

1°) Résultat d'exécution du budget Général :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Solde de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 287 010.77	- 127 431.94	- 414 442.71
Fonctionnement	1 653 276.41	878 132.47	2 531 408.88

Les restes à réaliser sont également repris en dépenses pour le montant de 305 131.15 euros, et en recettes pour le montant de 700 000.00 euros

Les restes à réaliser de la section d'investissement présente ainsi un solde de 394 868.85 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Général.

9. Affectation des résultats 2019 du budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du budget général comme suit :
 - affectation en excédent reporté de fonctionnement (R002)..... 2 511 835.02 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) 19 573.86 €
 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) - 414 442.71€

10. Autorisation de programme et crédits de paiement n°10 du budget général pour l'opération n°402 – Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération de l'opération n°402 – réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements						Total général crédits de paiements		
		Description	AP votée y compris ajustements	2015	2016	2017	2018	2019	2020	articles	Libellé	Montant
10	402	Espace cu Esvrien	644 780,42	193,31	31 092,05	520 543,41	53 301,69 32 931,50	0,00	6 718,46	2313 2315	Constructio Installations	- 611 848,92 32 931,50 -
		DEPENSES	644 780,42	193,31	31 092,05	520 543,41	86 233,19	0,00	6 718,46			644 780,42
						73 634,00	126 366,00	0,00	0,00	1341 1641 021	DETR EMPRUNT AUTOFIN	- 200 000,00 310 000,00 134 780,42
		RECETTES	644 780,42	0,00	310 000,00	73 634,00	126 366,00	0,00	0,00			644 780,42

11. Autorisation de programme et crédits de paiement n°11 du budget général pour l'opération n°404 – Rue de Tours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°404 –Rue de Tours selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements					Total général crédits de paiements		
		Description	Total AP ajusté	2016	2017	2018	2019	2020	articles	Libellé	Montant
11	404	Rue de Tours	1 458 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	106 430,75 42 399,06	141 390,08 180 226,18	2315 2041582	Instal Subv	1 236 174,76 222 625,24
		DEPENSES	1 458 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	321 616,26			1 458 800,00
									1341 1641 021	DETR EMPRUNT AUTOFIN	- 750 000,00 708 800,00
		RECETTES	1 458 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	321 616,26			1 458 800,00

12. Autorisation de programme et crédits de paiement n°12 du budget général pour l'opération n°407 – Vestiaires du Gymnase,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE** d'instruire l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°407 – vestiaire du Gymnase ci-après selon le tableau ci-joint.

N°AP	N° Opération	Autorisation de programme		Crédits de paiement				Total général crédits de paiements		
		Description	Total AP ajusté	2017	2018	2019	2020	articles	Libellé	Montant
12	407	vestiaires du gymnase	1 212 000,00	125,98	2 580,00	25 516,22	1 183 777,80	2313	Construction	1 212 000,00
		DEPENSES	1 212 000,00	125,98	2 580,00	25 516,22	1 183 777,80			1 212 000,00
							100 000,00	1323	F2D	100 000,00
							250 445,40	1341	DETR	250 445,40
				125,95	2 580,00	25 516,22	833 332,43	021	AUTOFIN	861 554,60
		RECETTES	1 212 000,00	125,95	2 580,00	25 516,22	1 183 777,83			1 212 000,00

13. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°408 – Aménagements des bords de Voies Douces comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Nouvelle répartition des crédits de paiement votée par le Conseil Municipal			Total général crédits de paiements		
		Description	Total AP ajustée	2018	2019	2020	articles	Libellé	Montant
13	408	Aménagement de Voies Douces	728 068,00	6 180,00	347 625,54 10 208,47 18 741,60	325 312,39 20 000,00	2315 2041582 2128	Voirie Subvention d'é Autres aména	679 117,93 30 208,47 18 741,60 -
		DEPENSES	728 068,00	6 180,00	376 575,61	345 312,39			728 068,00
							1641 021	EMPRUNT AUTOFIN	- 728 068,00
		RECETTES	728 068,00	6 180,00	376 575,61	345 312,39			728 068,00

14. Autorisation de programme et crédits de paiement n°14 du budget général pour l'opération n°412 – Aménagements des bords de l'Indre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°412 – Aménagement des bords de l'Indre selon le tableau ci-joint :

Opér	Description	AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice 2020	Total AP ajustée	2019	2020	2021	articles	Libellé	Montant
14	412	Aménagement des bords de l'Indre	290 156,00	60 000,00	350 156,00	0,00	290 156,00	60 000,00	2128 Installations 2312 Agencements	- 350 156,00
		DEPENSES	290 156,00	60 000,00	350 156,00	0,00	290 156,00	60 000,00		350 156,00
								1641 021	EMPRUNT AUTOFIN	- 350 156,00
		RECETTES	290 156,00	60 000,00	350 156,00	0,00	290 156,00	60 000,00		350 156,00

15. Autorisation de programme et crédits de paiement n°15 du budget général pour l'opération n°401 – Aménagement de la Gare,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 absentions :

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°401 – Aménagement de la Gare selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	2021	articles	Libellé	Montant
15	401	Aménagement de la Gare	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	2313	Constructions	100 000,00
		DEPENSES	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00			100 000,00
					50 000,00	50 000,00	1641	EMPRUNT	
							021	AUTOFIN	100 000,00
		RECETTES	100 000,00	0,00	0,00	0,00			100 000,00

16. Autorisation de programme et crédits de paiement n°16 du budget général pour l'opération n°410 - Création d'une Aire de jeux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix et 4 abstentions :

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°410 – Création d'une aire de jeux selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	2021	articles	Libellé	Montant
16	410	Aménagement d'une aire de jeux	300 000,00	0,00	280 000,00	20 000,00	2313	s Construction	300 000,00
		DEPENSES	300 000,00	0,00	280 000,00	20 000,00			300 000,00
					60 534,00		1323	F2D	60 534,00
				0,00	219 466,00	20 000,00	021	AUTOFIN	239 466,00
		RECETTES	300 000,00	0,00	280 000,00	20 000,00			300 000,00

17. Autorisation de programme et crédits de paiement n°17 du budget général pour l'opération n°416 Aménagements urbains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix et 4 abstentions :

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°416 – Aménagements urbains selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme				Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant voté par le CM y compris ajustements antérieurs	Révision 2020	Montant révisé de l'AP	2019	2020	articles	Libellé	Montant
17	416	Aménagements urbains	172 200,00	13 412,40	185 612,40	1 878,00	0,00	2031	Frais d'étude	1 878,00
						0,00	88 000,00	2151	Réseaux de voirie	88 000,00
						5 890,74	69 800,00	2152	Installations de voirie	75 690,74
						2 247,96	0,00	2184	Mobilier	2 247,96
						17 395,70	400,00	2188	Autres immobilisations	17 795,70
		DEPEN	172 200,00	13 412,40	185 612,40	27 412,40	158 200,00			185 612,40
					27 412,40	158 200,00	1641	EMPRUNT	185 612,40	
		RECET	172 200,00			0,00	0,00	021	AUTOFIN	185 612,40

18. Présentation et vote du budget primitif 2020 du budget général,

Le Budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 6 987 850.02 €
- Section d'Investissement : 5 256 365.23 €

Ce budget est voté par 25 voix pour et 4 voix contre.

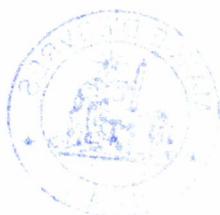
19. Maintien des taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 04 Mars 2020,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes directes locales à percevoir au titre de l'exercice 2020 à :
 - 20,21 % pour la taxe foncière bâtie
 - 41,49 % pour la taxe foncière non bâtie



20. Remise gracieuse des loyers des commerçants en raison de la crise sanitaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- **DÉCIDE** d'annuler les loyers des commerces selon le tableau ci-dessous :

Commerce	Période	Montant	Pièce comptable N°
La Ronde des Crêpes	Mars	601.27€	Titre n° 123
	Avril	601.27€	Titre n° 126
	Mai	601.27€	Titre n° 133
Total des loyers annulés		1803.81€	
Galeries Parisiennes	Mars	505.68€	Titre n° 122
	Avril	505.68€	Titre n° 127
	Mai	505.68€	Titre n° 134
Total des loyers annulés		1517.04€	
Institut Beauté Soleil	Mars	484.49€	Titre n° 121
	Avril	484.49€	Titre n° 125
	Mai	484.49€	Titre n° 135
Total des loyers annulés		1453.47€	

21. Participation à l'école privée Sainte-Thérèse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de verser à l'école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève domicilié à Esvres suivant :
 - Elève de primaire : 469 €
 - Elève de maternelle : 727 €

22. Subventions aux associations des écoles publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE :**
 1. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école Joseph Bourreau de **3 500 €**
 2. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école maternelle les Source de **3 300 €**

23. Avances sur subventions et participations au titre de l'année 2020 aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer une avance dans la limite de 50% de la subvention allouée au titre de l'année 2019 aux associations suivant la liste jointe.
- **PREVOIT** l'inscription des crédits nécessaires dans le Budget Primitif 2020.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 8 juillet 2020

Le Maire
Jean-Christophe GASSOT

